

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 09 décembre 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 01 décembre 2025

Présents : 10

*neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE,
ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :8

Contre : 3

Représentés: THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 1

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Dénonciation des conventions pluriannuelles de pâturages - DE_116_2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que plusieurs parcelles communales font l'objet de conventions pluriannuelles de pâturages établies entre 2002 et 2024.

Il précise que ces conventions comportent toutes une clause de tacite reconduction à partir d'une durée supérieure allant d'une année pour certaines et jusqu'à huit années pour d'autres.

Monsieur le Maire explique que certaines conventions n'ont pas été renouvelées depuis une dizaine voire une vingtaine d'années.

Egalement, certains bénéficiaires des locations de terres agricoles ont plusieurs conventions successives à leur actif. Il est nécessaire de simplifier et regrouper l'ensemble de ces conventions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer un travail de réactualisation de l'ensemble des conventions pluriannuelles de pâturages contractées par la commune. De ce fait, il souhaite résilier l'ensemble de ces conventions afin d'en établir de nouvelles.

Il est prévu pour chacune d'entre elles une clause de

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de réception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_116_2025-DE

A G E D I

effectuer un an à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Il précise que chacun des bénéficiaires des conventions sera recontacté afin de conclure une nouvelle convention après expiration du délai de chacune des conventions.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à dénoncer les conventions suivantes :

- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC FAIVRE-MALACAN, concernant les parcelles ZS N°22 et N°23 en date du 05 avril 2018 ;
- Convention conclue entre la mairie d'Allanche et Monsieur Alain ALBARET concernant la parcelle ZR N°08 en date du 10 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Marc CHAMPAIX, concernant la parcelle ZS N°02 en date du 28 janvier 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Alain REBOISSON, concernant la parcelle YK N°07 en date du 10 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Bruno PICQUETTE, concernant la parcelle YN N°03 en date du 12 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant les parcelles ZK N°28 et N°29 en date du 23 décembre 2014,
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant les parcelles ZM N°02, 07 et 19, ZO N°16 en date du 23 décembre 2014 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant la parcelle ZN N°23 en date du 16 janvier 2017 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant la parcelle ZO N°56 en date du 29 mars 2024 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Roger BRESSON, concernant la parcelle ZS N°15 en date du 25 mars 2002 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC DE LA GAZESE, concernant les parcelles ZL 14, ZN N°04 et 09, ZO 06 et 20 en date du 30 décembre 2014 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC THERON, concernant la parcelle ZB N°07 en date du 20 décembre 2004 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC THERON, concernant la parcelle ZC N°05 en date du 10 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Hervé CHALIER, concernant la parcelle ZK N°40 en date du 20 avril 2007 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de dénoncer les conventions suivantes :
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC FAIVRE-MALACAN, concernant les parcelles ZS N°22 et N°23 en date du 05 avril 2018 ;
- Convention conclue entre la mairie d'Allanche et Monsieur Alain ALBARET concernant la parcelle ZR N°08 en date du 10 avril 2007 ;

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_116_2025-DE
A G E D I

- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Marc CHAMPAIX, concernant la parcelle ZS N°02 en date du 28 janvier 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Alain REBOISSON, concernant la parcelle YK N°07 en date du 10 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Bruno PICQUETTE, concernant la parcelle YN N°03 en date du 12 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant les parcelles ZK N°28 et N°29 en date du 23 décembre 2014,
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant les parcelles ZM N°02, 07 et 19, ZO N°16 en date du 23 décembre 2014 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant la parcelle ZN N°23 en date du 16 janvier 2017 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC BICHON, concernant la parcelle ZO N°56 en date du 29 mars 2024 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Roger BRESSON, concernant la parcelle ZS N°15 en date du 25 mars 2002 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC DE LA GAZESE, concernant les parcelles ZL 14, ZN N°04 et 09, ZO 06 et 20 en date du 30 décembre 2014 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC THERON, concernant la parcelle ZB N°07 en date du 20 décembre 2004 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et le GAEC THERON, concernant la parcelle ZC N°05 en date du 10 avril 2007 ;
- Convention conclue entre la Mairie d'Allanche et Monsieur Hervé CHALIER, concernant la parcelle ZK N°40 en date du 20 avril 2007 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire parvenir un courrier à l'ensemble des propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document permettant la dénonciation des conventions

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 12 DEC. 2025
publié le :

12 DEC. 2025

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_116_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_116_2025-DE
A G E D I